Actes d'&#65533;tat civil, recensement citoyen (militaire)

Actes de l'&#65533;tat civil

Pour obtenir un acte d?&#65533;tat civil &#65533; V&#65533;lizy-Villacoublay, vous pouvez faire la demande en ligne via l'espace citoyens, vous rendre en mairie avec un titre d?identit&#65533; ou faire une demande par courrier.

Recensement citoyen (militaire)

Tous les jeunes de nationalit&#65533; fran&#65533;aise, filles et gar&#65533;ons, doivent se faire recenser &#65533; la mairie de leur domicile entre le jour anniversaire de leur 16 ans et la fin du 3&#65533;me mois suivant. N&#65533;anmoins les Fran&#65533;ais non recens&#65533;s lors de cette p&#65533;riode peuvent r&#65533;gulariser leur situation jusqu'&#65533; l'&#65533;ge de 25 ans.
Une attestation de recensement est alors d&#65533;livr&#65533;e et est indispensable au jeune pour &#65533;tre convoqu&#65533; &#65533; la Journ&#65533;e D&#65533;fense et Citoyennet&#65533;, mais &#65533;galement pour s'inscrire aux examens et concours, permis moto et auto.
Vous pouvez accomplir cette d&#65533;marche sur l'espace-citoyen ou en mairie.

Documents &#65533; fournir pour le recensement citoyen

- une pi&#65533;ce d'identit&#65533; (carte nationale d'identit&#65533;, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalit&#65533; fran&#65533;aise),
- un livret de famille

En savoir plus

Recensement militaire

Contact

Mairie de V&#65533;lizy-Villacoublay

2 place de l'H&#65533;tel de Ville
78140 V&#65533;lizy-Villacoublay

T&#65533;l : 01.34.58.50.00